

DEJEPS

Perfectionnement Sportif – Mention TENNIS

DIPLÔME



Titre de la formation et références

Intitulé	Diplôme d'État de la jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport – Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Tennis »		
Enregistrement	RNCP 37480	Date d'échéance	18/02/2028
Certificateur	MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES		
Niveau de formation	5 - Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques (BAC +2)		
Code CertifInfo	114572	Code NSF	335- Animation culturelle, sportive et de loisirs
Formacode(s)	15407- Tennis	Code(s) ROME	G1204-Education en activités sportives
Texte(s) de référence	Arrêté du 31 décembre 2007 portant création de la mention « tennis » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », ses annexes et ses modificatifs		



Public visé

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant le tennis et souhaitant devenir éducateur sportif dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement du tennis (et de certaines disciplines associées, par exemple Padel, eSports). La mobilité géographique peut être un plus.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical (cf. Prérequis).

Au besoin, un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap peut être complété et renvoyé à la DRAJES, qui peut décider d'adapter les modalités d'accès. A noter que les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :

<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>



Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) définies par le texte de référence.

Le/la candidat.e doit :

- Être titulaire du PSC1(Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou son équivalent en cours de validité (AFPS, SST, etc.)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à
 - L'exercice et à l'encadrement des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme
 - Et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation (TEP), pour ceux qui y sont soumis

Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe IV-A du texte de référence. Il est daté de moins de trois mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Justifier d'un niveau de jeu équivalent au classement fédéral de 15/2 (attestation de classement : être ou avoir été classé 15/2 au minimum à la date d'entrée en formation ou attestation délivrée par une fédération étrangère ou par la FIT)
- Justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins 90h sur une saison sportive, délivrée par le DTN du tennis ou son représentant (*)

() Sont dispensés de cette exigences les titulaires du CQP AMT ou du CQP ET*



Dispenses et équivalences

Les dispenses et équivalences sont définies dans le texte de références (voir section « Titre de la formation et références ») et mises à jour régulièrement.

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ du sport (BEES, BPJEPS, CQP, etc.), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ ou obtenez de droit une (des) unités capitalisables (UC) correspondantes du DEJEPS mention « Tennis ».

Pour plus d'informations, contactez-nous.



Objectifs de la formation

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif du tennis nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le DEJEPS spécialité "Perfectionnement sportif" mention "Tennis" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

L'entraîneur coordonnateur, appelé « moniteur de tennis » exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la spécialité « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation

Deux compétences transversales à tous les DEJEPS PS :

UC1 : Concevoir un projet d'action

C1.1- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués

C1.2- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C1.3- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

C2.1- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous

C2.2- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur

C2.3- Gérer la logistique des programmes d'action

C2.4- Animer la démarche qualité

Deux compétences spécifiques à la mention « Tennis » :

UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis

C3.1- Conduire une démarche d'enseignement en tennis en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

C3.2- Conduire une démarche d'entraînement en tennis à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants

C3.3- Conduire des actions de formation en tennis en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

UC 4 : Encadrer le tennis en sécurité

C4.1- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en tennis

C4.2- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité

C4.3- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en tennis en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

C4.4- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en tennis tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

2/ Suites de parcours et les débouchés

Le moniteur de tennis exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif notamment les associations affiliées à la Fédération française tennis (FFT), de collectivités locales et territoriales, d'accueils collectifs de mineurs, de structures touristiques, ou encore au titre de travailleur indépendant.

Si les structures importantes peuvent employer des enseignants à temps complet, la majorité des clubs offrent des emplois à temps partiel et le titulaire peut donc être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Il peut poursuivre sa formation et s'orienter vers des formations de niveau de qualification supérieur (DESJEPS Tennis), ou encore développer son portefeuille de compétences avec le passage d'autres diplômes spécifiques (comme les activités de la forme et de la préparation physiques) ou généralistes (comme les activités physiques pour tous).



Processus de certification

Épreuves pour valider les EPMSP (exigences préalables à la mise en situation professionnelle) :

- Une épreuve pédagogique de 40 minutes suivie d'un entretien de 30 minutes
- Démonstration technique de 30 minutes

Épreuve de certification des UC 1 et 2 :

- Rendu d'un document écrit selon les modalités définies
- Présentation orale de 20 minutes d'une expérience de conception – mise en œuvre – évaluation d'un projet avec support de présentation
- Entretien de 40 minutes

Épreuve de certification de l'UC 3A

- Conception d'un document numérique de 30 minutes
- Démarche d'enseignement collectif de 60 minutes maximum suivie d'un entretien de 15 à 30 minutes
- Démarche de formation de cadres de 10 minutes maximum

Épreuve de certification de l'UC 3B

- Conception d'un document numérique de 15 minutes
- Démarche d'enseignement individuel de 60 minutes maximum suivie d'un entretien de 15 à 30 minutes

Épreuve de certification de l'UC 4

- Entretien de 15 à 30 minutes portant sur les problématiques liées à la sécurité des pratiquants et des tiers en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics

Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences.



FORMATION



Conditions d'accès et délais

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : <https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés : Cf. Annexe 1
- Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Disposer d'un financement : voir section correspondante
- Satisfaire aux prérequis et aux tests propres à l'organisme de formation :

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Évaluateurs
TEP	Les DEJEPS mention « tennis » ne sont pas soumis aux TEP	-
Test(s) propre(s) à l'IMSAT	• Test écrit Durée : 30 min • Entretien de motivation Présentation du candidat, de son parcours, de son projet professionnel Durée : 20 min • Démonstration – Evaluation du niveau de jeu et de la qualité d'envoi de balle Démonstration des capacités technico tactiques des candidats Durée : 20 min • Animation d'une séquence pédagogique Séquence animée pour un groupe de 2 à 4 joueurs Durée : 20 à 30 min Voir détail en Annexe 3	Formateurs IMSAT et ligue PACA

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.



Contenus de la formation

Nos contenus de formation prennent comme base le référentiel professionnel, décliné dans les documents référentiels du ministère certificateur, les préconisations fédérales en matière d'orientation pédagogique, relayées par les ligues et les comités départementaux et nos propres analyses, tirées des observations de notre équipe pédagogique.

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

En termes d'activités professionnelles :

- Mise en œuvre des actions sportives ou de développement
- Coordination des actions sportives ou de développement
- Gestion de son emploi
- Conduite des actions d'enseignement à tous niveaux (maximum départemental) et pour tous publics
- Conduite des actions d'enseignement pour des pratiquants en situation de handicap : tennis en fauteuil, tennis adapté, autres, etc.
- Conduite des actions de développement
- Suivi de la formation des encadrants placés sous sa responsabilité
- Encadrement du tennis en sécurité

En termes de modules d'enseignement :

MODULES	CONTENUS
Module A	Prévention des comportements à risque Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
Module B	Conception et conduite en sécurité d'un projet pédagogique, d'un cycle, d'une séance
Module C	Participation au fonctionnement du club : gestion administrative et technique des pratiquants

Module D	Gestion de projet, méthodologie appliquée
Module E	Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive
Module F	Amélioration des techniques spécifiques, comme par exemple : « Différentes approches pédagogiques du tennis » « Développement des qualités motrices préparatoires » « Fondamentaux techniques » « Facteurs déterminant de l'activité et de la performance » « Formations pratiques, échanges entre pairs » « Méthodologie de l'initiation » « Optimiser les séances »
Autres	Formation de cadres Rappels JAE / JAT Rappels secourisme Notions de nutrition Droit du travail

En termes de compétences professionnelles transversales :

- Former le candidat sur ses attitudes et comportements (tant personnels que professionnels) pour s'adapter à un milieu exigeant pendant la formation, et surtout pour préparer le « post-formation »
- Être très exigeant sur le plan de la ponctualité, de la tenue vestimentaire et du soin porté à la présentation
- Adopter des attitudes d'écoute
- Faire preuve d'humilité
- Faire preuve d'intérêt pour tous les temps de la formation, y compris ceux qui ne sont pas rattachés directement au tennis
- Être un modèle adulte disponible, encourageant
- Utiliser un style coopératif (non-dictateur et désinvolte)
- Accepter les remarques, se réajuster
- Être critique à l'égard de ses comportements et sa pratique professionnelle



Suivi et individualisation

A l'issue de la sélection, une information et des évaluations de positionnement permettent de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long du cursus de formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Par défaut, le bénéficiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Pour chaque session de formation :

- Un responsable de formation est désigné pour suivre la session et organiser le suivi de l'alternance
- Des référents pédagogiques sont identifiés par famille d'activités et évaluent les acquisitions des apprenants tout au long de leur formation
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Au préalable, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point dédié à chaque bénéficiaire
- La satisfaction des bénéficiaires est régulièrement mesurée. Ces évaluations sont proposées à plusieurs reprises, en cours et en fin de cursus de formation.
- Le bénéficiaire est préparé à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)

- Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des bénéficiaires tout au long de leur cursus
- L'insertion professionnelle des sortants est mesurée : nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité



Moyens et méthodes pédagogiques

1/ Lieux de la formation



La Garde

Adresse Physique

Campus de la grande Tourrache
Av. François Arago – ZI Toulon Est
83130 La Garde

Adresse Postale

IMSAT
BP253
83078 Toulon Cedex 9

2/ Moyens pédagogiques

Equipements et matériels

Site IMSAT – La Garde :

- 4 terrains de tennis couverts
- 5 terrains de tennis extérieurs
- 1 salle parquet de remise en forme/fitness
- 1 salle de musculation équipée d'appareils guidés, de barres, d'haltères et d'un plateau cardio
- 1 plateau d'haltérophilie
- 1 terrain de Padel
- Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner
- Un espace dédié aux bénéficiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises

Ressources pédagogiques

- Un centre de ressources physiques avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques de formation
- Un compte Office 365 et la suite Office associée (Word, Excel, etc.) par apprenant
- Un espace dématérialisé TEAMS (application office 365) dédié à chaque session et mettant à disposition les ressources pédagogiques

3/ Méthodes pédagogiques et progressivité

Les cursus de formation que nous proposons s'effectuent en présentiel et proposent une alternance centre de formation/entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et des bénéficiaires et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

La formation s'appuie sur des méthodes actives et participatives, mêlant cours théoriques et pratiques à travers des mises en situation, des jeux de rôle, et des études de cas. Ces approches favorisent l'attention des apprenants, structurent la progression des compétences, et renforcent la dimension réflexive, essentielle dans l'exercice des compétences professionnelles.

La programmation pédagogique est organisée en quatre étapes progressives : elle commence par l'acquisition des savoirs fondamentaux, évolue vers une maîtrise autonome des compétences, et se termine par une consolidation des acquis et une préparation à l'insertion professionnelle, avec des contenus complémentaires spécifiques.

Pour répondre aux besoins individuels et collectifs, la pédagogie par objectifs est utilisée, avec une organisation modulaire permettant des travaux en groupe ou des approches individualisées. La progressivité des apprentissages se traduit par une montée en difficulté et en complexité, en s'appuyant sur les acquis issus des expériences en entreprise.

Par ailleurs, certains domaines considérés comme essentiels, tels que les techniques d'animation, d'entraînement, et les mises en situation avec des publics réels, sont abordés de manière linéaire avec une fréquence régulière, souvent hebdomadaire. Cette organisation est renforcée par des livrables à fournir à chaque étape et un coaching individualisé hebdomadaire pour accompagner au mieux la progression de chaque apprenant.

4/ Qualité des intervenants

La formation est coorganisée avec la ligue PACA de Tennis.

Nos formateurs, internes et/ou externes, allient une vaste expérience en formation professionnelle à une pratique approfondie sur le terrain, des conditions essentielles pour garantir le succès de nos actions de formation. Leur qualification respecte les attendus réglementaires en termes de niveau de diplômes et d'expérience.

L'équipe pédagogique est présentée aux apprenants à chaque début de session.



La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- Un dispositif gratuit
 - d'accompagnement à la recherche de stage ou d'employeur, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
 - de préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections, rdv sur <https://www.imsat.co/parcourssat/>
- Un suivi et un accompagnement individualisé des bénéficiaires

VEUILLEZ TROUVER DANS LES ANNEXES CI-DESSOUS

- Annexe 1 : Les informations spécifiques de la session à venir (dates, durée, organisation, financement, coût, indicateurs de résultat des sessions précédentes, contacts)
- Annexe 2 : Le planning du/des parcours de la session à venir
- Annexe 3 : Le détail des tests le cas échéant (BPJEPS Equitation, Activités de la Forme et VMS)

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 1



SESSION 2026/2027



Organisation

Le parcours de formation proposé à l'IMSAT

Prévisionnel, sous réserve de modifications et d'habilitation par la DRAJES

Parcours	La Garde (83)
Nombre de bénéficiaires habilités	8 à 20
Dates TEP	N.A
Dates TESTS IMSAT	Dates à définir
Dates entretiens de recrutement	/
Date limite rendu dossier	/
Date de début - fin	24/08/2026 – 27/08/2027
Soit (durée)	12 mois
Nb heures au total	1820 h
Dont en OF IMSAT	700 h
Dont en ALTERNANCE	1120 h * * Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés
Interruption formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance
Planning	Cf. annexe 2
Organisation de la formation et de l'alternance	• En général en formation 2 jours par semaine • Quelques semaines en formation 4 jours par semaine • 35h hebdomadaire
Financement	• Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation • CPF / CPF TRANSITION • Financement personnel

Coût

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Moyens de financement possibles		Coût pour le bénéficiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT * <i>* Si prise en charge totale. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel ou via le CPF</i>
Région SUD et cofinancement UE	NON	/
CPF	OUI	EN FONCTION DU MONTANT DISPONIBLE * (reste à charge possible) <i>* Consulter le montant de votre CPF sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/</i>
Financement personnel	OUI	5600 € * <i>* Tarif maximal modulable selon le volume horaire du parcours individuel de formation pour le parcours Apprentissage 1</i>


Indicateurs de résultat

Indicateur Session N/N+1	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session(s) N-2/N-1	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	31
Taux de satisfaction Session(s) N-2/N-1	Issue du questionnaire de fin de formation – % de bénéficiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%
Taux de réussite Session(s) N-2/N-1	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	46.43 %
Taux d'abandon Session(s) N-2/N-1	Nb abandons / nb de bénéficiaires entrants	9,68 %

Indicateur Session N/N+1	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et pourcentage
Taux de poursuite d'étude Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en poursuite d'étude / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	0 %
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en emploi / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	100 %
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	100 %
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) N-2/N-1	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	6,97 %



Renseignements complémentaires et contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... Être **accompagné.e** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer aux tests** de sélection et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consultez www.imsat.co ou écrivez/appelez nous !

Contact(s) :

- Yannick GALLO - yannick.gallo@fft.fr – 06 76 18 53 38
- Antonin DENEIRE - a.deneire@upv.org – 06 66 20 89 59
- Accueil IMSAT - contact@imsat.fr – 04 94 75 24 15

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 2



PLANNING.S SESSION.S 2026/2027

Planning de parcours sur demande aux coordonnées précisées ci-dessus

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 3



TESTS DE SÉLECTION